

Infos Erasmus

Par **j0j0**, le **04/10/2006** à **22:07**

Bonjour,

j'envisage sérieusement de partir à l'étranger(Chili ou Arentine de préférence sinon canada,quebec, au pire usa ?)

Déjà pour progresser dans la langue,nouvelle culture, et si possible... skier lol

Je crois avoir entendu dire que avec le programme Erasmus on peut partir dans les pays membres de l'UE, mais pour aller en amérique ?

quel âge ou diplôme minimum faut-il avoir ?

Merci d'avance

+

Par **coyotte**, le **05/10/2006** à **10:50**

Pour pouvoir, partir dans le cadre du projet erasmus tu dois avoir validé ta première année d'étude universitaire, il y à une deuxième condition être ressortissant d'un des 25 pays de l'UE et d'autre pays qui ne me viennent plus à l'esprit.

En ce qui concerne les destinations il me semble que tu peut partir dans les pays d'amérique du nord et du sud mais c'est à confirmer.

j'ai fait mon TPE sur ce sujet, je te conseil de te renseigner au bureau des relations internationales de ta fac. Le responsable de ce bureau est chargé des dossiers erasmus.

je te conseil ce site : <http://www.touteurope.fr/fr/vos-droit ... xtor=SEC-7>

Par **j0j0**, le **05/10/2006** à **14:08**

merci beaucoup pour ces quelques infos !))

Par **keridil**, le **05/10/2006** à **14:28**

Pour le Canada, je m'étais renseigné, ça s'appelle CREPUQ (au lieu d'Erasmus). Tu

trouveras plein d'infos sur le sujet via notre ami Google.

Par contre, il faut justifier d'un certain revenu pour y aller... C'est l'une des conditions au départ (il me semble qu'il fallait justifier d'un revenu mensuel équivalent à 750 euros, mais c'est à vérifier).

Je te souhaite bon courage dans tes démarches, et j'espère que ça pourra aboutir !

Par **j0j0**, le **05/10/2006 à 16:36**

si quelqu'un a des infos pour les pays de l'est (toujours faisant parti de l'UE) la slovenie me

tenterais bien aussi ^^ ou l'autriche Image not found or type unknown

je vais aller voir mon copain google maintenant :p

Par **Taranis**, le **15/11/2006 à 16:48**

Une question : ERASMUS ça sert à quoi réellement ? A part découvrir le pays, apprendre la langue, et passer quelques mois à aller à des cours du droit étranger ?

Parce qu'à la fin, on a tout de même une licence, un master de droit français, donc aucune possibilité de retourner à l'étranger en utilisant ce droit...

Par **AZiz**, le **15/11/2006 à 16:52**

;)

je pense que le mieux c'est de le faire dans le cadre d'un master of law Image not found or type unknown

Par **coyotte**, le **15/11/2006 à 21:08**

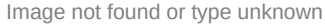
[quote="Taranis":exvp48pj]Une question : ERASMUS ça sert à quoi réellement ? A part découvrir le pays, apprendre la langue, et passer quelques mois à aller à des cours du droit étranger ?

Parce qu'à la fin, on a tout de même une licence, un master de droit français, donc aucune possibilité de retourner à l'étranger en utilisant ce droit...[/quote:exvp48pj]

il ya un système d'équivalence qui est mis en place donc tu peux toujours rester dans le pays pour continuer tes études et trouver un emploi ou revenir en france.

Par **candix**, le 15/11/2006 à 21:13

:wink:

Coyote => merci de bien vouloir redimensionner ton avatar 

merci

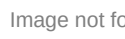
Par **coyotte**, le 15/11/2006 à 21:17

:wink:

[quote="candix":3gq5ooqf]Coyote => merci de bien vouloir redimensionner ton avatar 

merci[/quote:3gq5ooqf]

:oops:

 je vais faire mon possible

Par **legione**, le 18/11/2006 à 23:04

Moi j'ai une question concernant Erasmus les gars

C'est bien sympa de partir comme ça à l'étranger mais je ne comprends pas bien les modalités ! Je m'explique : tu parles de partir en Slovénie, aux USA...

Perso les USA ok car ils parlent Anglais comme 99.9% des étudiants en droit. Mais en ce qui concerne les pays de l'est, comment veux-tu faire pour valider des matières de droit si les cours sont en Slovéne ou en polonais ?

Je connais quelques personnes Erasmus (je suis en L3) et franchement, ils galèrent pas mal... D'après ce que j'ai compris, tu peux choisir les matières qui te conviennent mais le problème, c'est que si t'en prends que 3 par ex, et bien tu ne pourras pas valider ton semestre (car ces matières remplacent celles que tu ne passes pas en France).

Par **maolinn**, le 19/11/2006 à 21:30

J'ai un copain qui est dans ce cas là (mais il n'est pas en droit) et dans ce cas là l'année qu'il passe à l'étranger est une année supplémentaire, il a des crédits acquis, mais il lui faut

compléter par une autre année quand il revient en France. Eh oui 

Par **jeeecy**, le **20/11/2006** à **10:41**

enfin le but du sejour erasmus est d'aller dans un pays etranger et d'etudier un autre systeme juridique et d'autres manieres de vivre

pour ceux qui sont sceptiques, je ne dirai qu'une chose, partez, vous ne le regretterez pas

alors evidemment quand on part en slovenie ou autre les cours sont en anglais et juste pour les etudiants erasmus!!, donc aucune difficulte de ce niveau la

normalement le systeme erasmus est couple au comptage de points ECTS, et donc vous devez prendre les matieres que vous voulz, mais il faut que vous validiez le nombre de matiere pour que vous rameniez le nombre de credits ECTS requis par votre fac (moi c'etait 30 ECTS par semestre) et si vous les ramenez, vous validez votre année

donc erasmus est une superbe opportunité de passer 6 mois ou un an a rien faire tout en validant son année en France